

ler les secrets du «caucus» de son parti, il lui faudrait reconnaître que cela s'est dit, et c'est tout simplement ce que j'ai affirmé tout à l'heure. J'ai dit que ces 35 bons hommes dont parle le ministre ont été mis au pas. C'est pour cela qu'hier soir, nous avons entendu le député de Gaspé dire au ministre, ponctuant ses remarques de grands coups d'encensoir: Vous avez bien manœuvré. Ces gens-là changent d'idée très rapidement.

Dans quelques heures, le député de Gaspé et 35 de ses collègues libéraux ont changé d'opinion. Cependant, ce n'est pas parce qu'ils ont changé d'opinion que nous, de l'opposition, devons dire au ministre d'y aller de son augmentation, que nous croyons injustifiée dans les circonstances, parce qu'elle va contribuer à la hausse du coût de la vie et à l'inflation.

Nous sommes déjà aux prises avec un problème grave d'inflation au pays. Le gouvernement nous avait pourtant promis qu'il prendrait les mesures nécessaires pour enrayer l'inflation, et si le député de Trois-Rivières veut suivre mon raisonnement, il va s'apercevoir que si l'on augmente les tarifs postaux, ce sera encore le consommateur qui paiera et non les propriétaires de journaux qui vont faire payer cette augmentation par le consommateur. Or, si le consommateur a moins d'argent dans ses poches et si le prix du produit augmente sans cesse, le député de Trois-Rivières sait parfaitement bien que l'inflation s'ensuivra.

La mesure que le ministre propose à la Chambre est une mesure inflationniste et, compte tenu des circonstances économiques et financières qui sévissent présentement au pays, le peuple canadien n'a pas les moyens de supporter une mesure qui, à mon avis, va contribuer à l'augmentation du coût de la vie.

Évidemment, les députés ont fait part à la Chambre des représentations qu'ils avaient reçues. Je suis convaincu que les membres du gouvernement, tout comme ceux de l'opposition, ont reçu des représentations de presque tous les journaux, qui se sont plaints au ministre et l'ont même rencontré. Je fais grâce au ministre de la lecture du mémoire qui lui a été présenté, car je suis convaincu qu'il l'a lu et relu. Ce mémoire signalait au ministre que l'augmentation était trop considérable dans les circonstances. Des spécialistes de la taxation ont offert au ministre d'étudier, avec les fonctionnaires de son ministère, les moyens à prendre pour réaliser certains objectifs du ministère des Postes et satisfaire en même temps les propriétaires de journaux. Ces mêmes propriétaires de journaux ont rencontré le ministre ainsi que d'autres ministres du Québec et il semble que leur rencontre n'ait pas donné les résultats prévus.

Je pense que ce n'est pas seulement un droit mais une obligation, de la part du gouvernement au pouvoir, de recevoir et d'étudier en profondeur les revendications ou les mémoires qui lui ont été présentés par certains organismes la semaine dernière.

Si le ministre est en mesure de défendre son bill, ainsi que toutes ses conséquences financières, je lui demande de nous dire pourquoi il hésite à se rendre à la demande de l'opposition de déférer ce bill au comité, afin que l'opposition puisse aussi entendre les témoignages et discuter avec les personnes et les organismes en cause. Au fait, le ministre pourrait être agréablement surpris, à l'issue de ces discussions en comité, que nous en arrivions à une entente qui aiderait peut-être le ministre à résoudre son problème, tout en donnant justice aux gens qui estiment que l'augmentation de tarif imposée par le ministre est actuellement inadmissible.

Monsieur l'Orateur, le ministre comprendra qu'on ne peut accepter son bill comme on met une lettre à la poste, et je reviens à l'observation que j'ai faite au début. Le ministre sait fort bien—parce qu'il a été député d'une législature provinciale, voire même ministre d'un gouvernement provincial—que lorsqu'on présente un bill à la Chambre, on doit pouvoir prouver que ce bill est nécessaire et que c'est le seul moyen de sortir le ministère de l'embarras. Il ne nous appartient pas de prouver au ministre qu'il a tort; c'est à lui de nous prouver que tout cela a du bon sens, que la mesure qu'il tente d'appliquer présentement est la seule qui puisse régler la situation.

Et à ce sujet, le ministre reconnaîtra avec moi qu'il aurait pu explorer bien d'autres voies plutôt que de suivre aveuglément les rapports de fonctionnaires qui lui disent: Monsieur le ministre, la seule façon de combler les déficits, pendant certaines périodes de l'année, c'est d'augmenter les tarifs, quelles qu'en soient les conséquences, au point de vue social et financier. Il est évident que les fonctionnaires ne sont pas près du peuple et qu'ils ne connaissent pas la misère du peuple. Il appartient au ministre, tout de même, de pouvoir analyser les conseils que les fonctionnaires lui donnent afin de savoir si la mesure, eu égard aux circonstances actuelles, rend service au peuple canadien.

Le ministre devrait au moins considérer la possibilité d'exempter les publications religieuses et de verser des subventions à des associations comme *The War Amputations of Canada*. Nous avons reçu, aujourd'hui, de cette association, un mémoire à l'effet qu'ils seront obligés de fermer leurs portes, de ne plus publier, si le ministre applique la loi comme il veut l'appliquer actuellement, avec les augmentations qu'il veut faire accepter par le Parlement. Cette association des ampu-